



Jean Gaubert

Député de la 2^e circonscription
des Côtes d'Armor



LA LETTRE DU DÉPUTÉ

AVRIL 2011

Editorial de Jean Gaubert

Aux vrais problèmes des Français, des solutions concrètes !

L'actualité Internationale est toujours aussi dense, entre l'arrestation de Laurent Gbagbo, les manifestations en Syrie et au Yémen, la recherche d'une issue à l'intervention en Lybie ou encore le plan de sauvetage du Portugal.

Ce contexte extérieur est presque une aubaine pour le Président de la République qui peut ainsi espérer redorer son image en s'appuyant sur l'action Internationale de la France. Mais malgré tout, nous assistons à la confirmation d'une tendance déjà perceptible depuis quelques mois : le système Sarkozy, à bout de souffle, semble proche de l'effondrement !

Alors que le prix de l'essence atteint des records, le Gouvernement s'évertue pourtant à contourner les vraies questions... Mais le bilan approche, et les tentatives de diversions seront bientôt aussi inefficaces que la politique menée par la droite depuis bientôt 10 ans.

Car face au choix de l'injustice fiscale, face à l'obsession Gouvernementale de la déréglementation, face au sacrifice du service public sur l'autel des économies budgétaires, il existe des solutions alternatives, et le PS les a déclinées dans les 30 propositions de son programme, qui se découpe en 3 temps : **redresser la France, construire une société juste, une société du respect et du lien social, et redonner son sens à la démocratie.**

L'accent est d'abord mis sur l'éducation et la jeunesse : à la création de postes d'enseignants, s'ajoutera la création de 300 000 emplois d'avenir et une allocation d'autonomie pour les étudiants.

La transition écologique et la mise en place d'une nouvelle politique énergétique sera également au coeur de notre action, tout comme la sécurité, avec la création de postes de policiers et de magistrats supplémentaires. Cette mesure sera complétée par le retour à la police de proximité qui avait fait ses preuves sous Jospin, avant d'être abandonnée par la politique du tout répressif menée par M. Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur.

Aucun territoire ne devrait être abandonné par la République, qu'il s'agisse des quartiers sensibles ou des zones rurales ! Notre action se conjuguera donc en fonction des besoins, notamment en matière d'accès au logement (encadrement des loyers) ou d'accès de tous à des soins de qualité (incitation voire obligation pour les jeunes médecins de s'installer durant quelques années dans les déserts médicaux).

L'entreprise, véritable levier de la croissance, fait également l'objet de nombreuses propositions : encourager l'investissement, plafonner les salaires des dirigeants des entreprises publiques, mettre en œuvre des moyens coercitifs pour parvenir à une égalité salariale hommes-femmes effective ainsi que la présence de salariés dans les conseils d'administration. L'accent sera également mis sur l'industrie : une industrie d'innovations sociales et technologiques.

Quant à la mise en œuvre de ce programme, elle s'appuiera sur une profonde réforme fiscale. Il s'agira notamment de fusionner l'impôt sur le revenu avec la CSG afin que tous les revenus (salaire, capital, épargne, etc.) soient taxés également. Alors que les classes moyennes sont actuellement plus pénalisées que les foyers les plus riches, nous proposons ainsi de revenir à une meilleure répartition des richesses, ce qui signifie pas de hausse d'impôt pour 90% de la population. Avec ce projet de croissance et résorption progressive de la dette, seuls les 10% les plus riches paieraient plus !

Jean Gaubert.

LES MOMENTS FORTS

Principaux textes examinés :

- **Projet de loi portant réforme de la Garde à vue :** Adoption en 2^{ème} lecture le 12 avril, sans modification (c'est à dire qu'il a été voté dans les mêmes termes qu'au Sénat. Il est donc adopté sans qu'il soit nécessaire de passer devant une commission mixte paritaire. Cette dernière est créée si les deux chambres n'arrivent pas à se mettre d'accord, pour que les Sénateurs et les Députés négocient afin de présenter un texte commun).

- **Projets de loi concernant l'élection des députés et des sénateurs :** Les parlementaires ont débattus, en 2^{ème} lectures de textes adaptant les dispositions relatives aux élections des parlementaires. Il s'agissait notamment de mettre en place de nouvelles règles de transparence financière, ou d'organiser le système d'élection des députés des français de l'étranger.

Alors que nous étions initialement favorables à ces textes, nous avons voté contre en raison d'une modification opérée par messieurs Copé et Jacob : ils organisent la quasi-impunité des députés qui auraient sciemment fait une déclaration de patrimoine mensongère, ce qui est totalement inacceptable.

- **Proposition de loi** modifiant certaines dispositions de la loi "Hôpital, Patients, Santé, Territoires".

- **Proposition de loi** visant à interdire l'utilisation des phtalates, des parabènes et des alkylphénols.

- **Proposition de loi** visant à renforcer la compétitivité de l'agriculture Française.

⇒ **le vote solennel pour ces 3 textes est prévu le 3 mai.**

Initiative Socialiste :

Saisine de la Cour de justice de la République concernant l'Affaire Tapie afin de faire toute la lumière sur le recours à la procédure arbitrale.

L'actualité législative de Jean GAUBERT :

Député membre du Groupe Socialiste
Vice Président de la Commission des affaires économiques



Réforme de la Garde à vue : Avec quels moyens ?

Le Gouvernement, contraint et forcé suite à la succession de condamnations de la France par la Cour Européenne des Droits de l'Homme, a présenté une réforme bâclée de la Garde à vue, pourtant réclamée depuis longtemps par les Députés Socialistes. Le texte contient, certes, une avancée majeure : le droit pour toute personne gardée à vue de bénéficier, dès le début de son audition, de l'assistance d'un avocat.

Par contre, cette loi fait preuve de faiblesses considérables. Dès la première lecture, nous regrettons que l'équilibre entre la poursuite des infractions et le respect des droits individuels ne soit pas atteint car le texte ne s'inscrit pas dans une perspective de réforme d'ensemble de notre procédure pénale. Par ailleurs, l'absence de financements constitue un problème fondamental. Pour ces raisons, nous nous sommes opposés à cette réforme dont la mise en œuvre, accélérée par la décision de la Cours de Cassation qui la rend immédiate, s'avère plus que chaotique.

Renforcement de la compétitivité des agriculteurs : Une fausse solution.

L'Assemblée Nationale a débattu jeudi 14 avril sur une proposition de loi présentée par le Nouveau Centre : elle vise "à renforcer la compétitivité de l'agriculture française face à aux autres pays européens" comme l'Allemagne, la Pologne et l'Espagne. Elle prévoit, pour ce faire, l'exonération totale des cotisations patronales dues au titre des assurances sociales des salariés pour les employeurs relevant du régime de protection sociale agricole. Cette suppression serait alors financée par une « contribution pour la compétitivité durable de l'agriculture », dont le produit serait affecté aux caisses de mutualité sociale agricole. Cela aboutirait à taxer toute vente « de produits alimentaires à base de produits de l'agriculture et de l'élevage » hors « produits de la mer [...] eaux minérales et boissons rafraîchissantes ».

Nous nous sommes opposés à ce texte : son adoption aurait pour effet de faire peser cette exonération sur les consommateurs, les industries de transformation ou les salariés des grandes et moyennes surfaces (GMS)... car chacun sait que la grande distribution ne paiera pas elle-même ! Ainsi, nous estimons que cette fausse solution, qui risque d'ailleurs de poser problème en matière d'Euro-compatibilité, ne répond en aucun cas aux difficultés que rencontrent les agriculteurs. Tandis que les charges salariales ne représentent que 5 à 10 % des charges totales, il est inutile de se concentrer sur ce seul point, notamment quand le prix des aliments représente 60% des coûts de production : c'est là que se situe le véritable problème !

Loi de modernisation de l'économie (loi LME) : pas assez de moyens, pas assez de contrôle !

Tandis qu'un rapport dressait un premier bilan de la LME en février 2010, Jean Gaubert et Catherine Vautrin viennent de rendre les conclusions d'une seconde évaluation de cette loi, votée il y a 2 ans et demi. Censées dynamiser la croissance française, les mesures adoptées à cette occasion ont, depuis, été confrontées à la crise de l'automne 2008. Le contexte dans lequel elles avaient été élaborées a donc été profondément bouleversé, ce qui complique leur évaluation. Pour autant, si l'on fait abstraction des effets de la crise, les mesures proposées dans ce texte - encourager les entrepreneurs tout au long de leur parcours, relancer la concurrence, renforcer l'attractivité du territoire et améliorer le financement de l'économie - n'ont pas eu les résultats escomptés.

Il convient de préciser que tous les sujets n'ont pas pu être traités dans ce rapport en raison de la multiplicité des thèmes abordés par ce texte. Alors que le régime de l'autoentrepreneur a fait l'objet d'un bilan autonome, que la question de l'urbanisme commercial fait, quant à elle, l'objet d'une proposition de loi, ce sont principalement sur le fonctionnement de l'autorité de la concurrence, les nouvelles "soldes flottants" et les relations commerciales que les rapporteurs se sont penchés. C'est d'ailleurs ce dernier point qui pose le plus de problème, les difficultés dans les relations entre fournisseurs et distributeurs s'étant aggravées alors que la loi était censée aller vers "davantage de respect de la parole donnée, davantage d'écoute, en un mot davantage de loyauté". Bien que ce rapport n'impute pas tous les torts à une seule catégorie d'acteurs, il ressort que les distributeurs, qui se sont pourtant engagés à respecter un certain nombre de principes, ont tendance à s'en affranchir dans la pratique. Il ressort donc de l'étude menée que l'encadrement du rapport de force entre fournisseur et distributeur se heurte encore à des difficultés juridiques et pratiques. Ces dernières ont pu être répertoriées et analysées.

Une réouverture du chantier de la LME a, toutefois, été écartée afin de conserver la stabilité juridique nécessaire au développement de l'activité économique. Mais eu égard à la multiplicité des comportements qui cherchent à contourner les règles définies par cette loi, il est clairement apparu que ce sont sur les moyens alloués au contrôle de son application sur tout le territoire qu'il convient, dès lors, d'agir. Cela passe, notamment, par un renforcement des effectifs de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF). De manière générale, cette évaluation prouve une fois de plus que les socialistes avaient raison de ne pas voter cette loi inutile et déséquilibrée.

Sécurité des réseaux de distribution d'électricité : les conséquences de la baisse des investissements.

Un rapport vient d'être déposé sur la sécurité et le financement des réseaux de distribution d'électricité et de gaz, dans le cadre d'une mission d'information présidée par Jean Gaubert. Malgré son intitulé, la question portant sur la qualité de la desserte de l'ensemble du territoire ne se posant pas vraiment dans le cas des réseaux gaziers, les réseaux de gaz ont rapidement été écartés du champ de la mission.

La sécurité des réseaux d'électricité fait référence à la continuité et à la qualité de l'électricité distribuée. Le rapport se base ainsi sur le constat d'une dégradation indéniable de la sécurité des réseaux, qui dure maintenant depuis une décennie. Le temps de coupure moyen, que l'on appelle le « critère B », a baissé durant la décennie 1990, puis a augmenté depuis le début des années 2000. Le rapport montre qu'il existe un débat entre le gestionnaire du réseau, ERDF (Électricité réseau de distribution France), et le régulateur, la Commission de régulation de l'énergie (CRE), sur leur définition de la notion de "nature exceptionnelle" de laquelle dépend la compétence de l'un ou de l'autre des opérateurs. Confrontés à la fréquence croissante des épisodes venteux, on ne peut plus considérer qu'ils sont de nature exceptionnelle, car cela inciterait à ne pas mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour que le réseau puisse y résister.

Une telle dégradation est corrélée à la diminution des investissements du gestionnaire du réseau (alors qu'ils s'élevaient à 3,2 milliards d'euros en 1992, ils n'étaient plus que de 1,6 milliard en 2004), mais le temps de coupure moyen cache également beaucoup d'inégalités, notamment territoriales, ce que ce rapport s'attache à montrer.

Il existe une "ligne de clivage" qui oppose, schématiquement, d'un côté la région parisienne et les grandes agglomérations qui bénéficient d'un temps de coupure bas, de l'autre, les départements de montagne, mais aussi ceux du Centre de la France, qui subissent des temps de coupure élevés. À l'intérieur de ces départements, les zones urbaines ne sont pas trop concernées : ce sont surtout les zones rurales, qui peuvent compter des interruptions de courant allant jusqu'à plusieurs jours. De telles inégalités territoriales sont encore trop méconnues. C'est pourquoi le rapport propose d'introduire un indicateur qui permette de mesurer les écarts à la moyenne.

Outre ce constat, le rapport note que la prise de conscience de la dégradation de la qualité du service de distribution de l'électricité a tout de même été suivie d'effets positifs, les obligations du gestionnaire de réseau en matière de maintien de la qualité de l'alimentation électrique ayant été renforcées.

Le rapport aboutit ainsi à 6 propositions pour donner un avenir aux réseaux de distributions :

- 1 : **Introduire un nouvel indicateur pour mesurer la « fracture électrique »**
- 2: **Renforcer le « dispositif qualité »** en donnant aux collectivités territoriales un moyen d'action réel envers le gestionnaire du réseau si celui-ci ne remplissait pas ses obligations en matière de qualité.
- 3: **Achever la départementalisation du service public de la distribution d'électricité**
- 4: **Faire du Conseil du FACÉ une instance de discussion nationale des investissements sur le réseau**

NB : Le FACÉ (fonds d'amortissement des charges d'électrification) a pour objet d'apporter une aide financière aux collectivités concédantes qui entreprennent ces travaux de développement des réseaux de distribution d'électricité sur le territoire de communes considérées comme rurales.

- 5: **Introduire un mécanisme d'affectation des taxes locales sur la fourniture d'électricité**
(Dans un contexte de hausse généralisée des prix de l'énergie, les contributions acquittées par le consommateur d'électricité devraient être affectées au financement des réseaux. Ainsi, à facture constante, les ressources disponibles seraient plus importantes.)
- 6: **Lancer une réflexion sur la couverture tarifaire des charges de capital afin de favoriser l'endettement du gestionnaire du réseau.**

RENCONTRER VOTRE DÉPUTÉ

Le cycle des réunions cantonales de Jean Gaubert va prendre fin le 28 avril à Caulnes à 20h30 à la petite salle des fêtes, vous pourrez y retrouver votre député pour l'interroger sur l'actualité, les réformes en cours ou sur son action à l'Assemblée Nationale. Un compte rendu des précédentes réunions est consultable sur son site Internet.

Par ailleurs, il est possible de le rencontrer à l'Assemblée Nationale sur rendez-vous ou en circonscription lors des permanences. Son équipe parlementaire se tient également à votre disposition pour toute question ainsi que pour la réservation de billets, si vous souhaitez assister à une séance de Question au Gouvernement ou de débats parlementaires.

Pour plus d'informations, je vous invite à consulter régulièrement le site de l'Assemblée Nationale ainsi que mon BLOG : www.jeangaubert.typepad.com